

Orientations municipales en matière de handicap

Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à débattre sur les propositions d'orientations qui s'inscrivent dans une politique du handicap, composante forte de l'action sociale de la Ville de Besançon.

L'action sociale de celle-ci, missionnée depuis plusieurs années sur la lutte contre les exclusions, doit avoir la responsabilité de favoriser les conditions d'un vouloir vivre ensemble :

- * vouloir vivre ensemble le plus longtemps possible : enjeu d'une politique du vieillissement,
- * vouloir vivre ensemble pour lutter contre les situations de précarité,
- * vouloir vivre ensemble malgré le handicap.

En ce qui concerne la politique du handicap, plusieurs axes engagent fortement l'intervention du CCAS et doivent être soumis à l'approbation de son conseil d'administration, parallèlement au débat du Conseil Municipal :

- la gestion du CHAT,
- la gestion d'un service d'auxiliaires de vie intervenant au domicile des personnes handicapées,
- le développement de dispositifs d'information et de conseil à partir du CICAT Handidoc et du dispositif pour la Vie Autonome.

D'autres axes relèvent de la seule compétence du Conseil Municipal. Notamment dans le domaine central de l'accessibilité urbaine, la Ville souhaite promouvoir une politique affirmée et pour cela s'engager aux côtés de personnes handicapées, cet engagement se concrétisant par une charte conformément au programme électoral.

Les différentes propositions présentées aujourd'hui sont issues d'un travail engagé dès juin 2001, sous l'impulsion de J.J. DEMONET, Conseiller Municipal délégué aux personnes handicapées.

Ce travail s'est appuyé sur la contribution de 38 associations du secteur, au sein de 5 groupes de travail auxquels ont été également associés les élus et services municipaux concernés.

Un programme d'actions prioritaires a été établi pour 2002 et 2003 à partir de la synthèse des propositions des groupes de travail.

La cohérence d'une politique volontariste et la qualité de la démarche devraient permettre la mise en oeuvre d'une synergie nouvelle d'acteurs locaux engagés dans la «cause du handicap». Ces acteurs associés autour d'objectifs de travail clairement identifiés s'attacheront à développer des solidarités en direction des personnes et des familles touchées par un handicap, à améliorer concrètement et durablement leur vie quotidienne, à favoriser leur autonomie économique et sociale, à défendre leur place dans la cité.

Ces actions prioritaires sont les suivantes :

1) Environnement/Accessibilité

Remettre en place la **Commission Environnement/Accessibilité**

Objectifs :

- étude des permis de construire pour les EPR (établissements recevant du public),
- étude des permis de construire et des aménagements des logements sociaux,
- consultation et avis pour les aménagements de voirie et tous projets liés à l'environnement urbain,
- étude sur l'accessibilité des écoles,
- contrôle et suivi des adaptations rendant accessibles les structures publiques (administrations, bureaux de vote, salles de spectacles).

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- CCAS/Direction des Actions en Faveur des Personnes Handicapées (DAFPH),
- services techniques municipaux [Direction Générale des Services Techniques (DGST, Voirie, Urbanisme, ...)],
- représentants/experts des associations.

Pilotage :

- DGST
- DAFPH

1.1 - Transports collectifs

Mettre en place une **sous-Commission des Transports Collectifs**

Objectifs :

- avis sur les modalités d'accessibilité des Bus CTB (Compagnie des Transports de Besançon),
- étude sur le dispositif «Evolis», son mode de fonctionnement, sa tarification, son extension à l'échelle de l'agglomération.

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- direction de la CTB,
- CCAS/DAFPH,
- services techniques municipaux,
- représentants des associations et des usagers.

1.2 - Stationnement réservé aux personnes handicapées

Mettre en place une **sous-Commission Stationnement**

Objectifs :

- avis sur la répartition des places de stationnement réservées et leur matérialisation,
- contrôle de l'application de la législation,
- informer et sensibiliser le grand public (campagnes d'information),
- inciter à la répression si nécessaire en application des textes en vigueur.

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- CCAS/DAFPH,
- services techniques municipaux,
- police municipale,

- police nationale,

- représentants des associations.

2) Dispositif pour la vie autonome

Mettre en place le **dispositif : site pour la vie autonome**, en application des textes du 19 juin 2001, et compte tenu du fait que le Département du Doubs a été retenu comme «nouveau site» pour 2001.

Objectifs :

- développer l'accès aux solutions de compensation des incapacités pour les personnes en situation de handicap,
- simplifier, clarifier les procédures,
- faciliter l'accès au financement des solutions préconisées,

- constituer un réseau intégrant tous les partenaires concernés par la mise en oeuvre du dispositif.

Acteurs concernés :

- Etat (DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales),
- CCAS/DAFPH,
- autres équipes techniques labellisées,
- représentants des Associations.

3) Accès au logement

Mettre en place la **Commission d'Accès au Logement**

Objectifs :

- étude sur la disponibilité, l'attribution, l'accessibilité des logements du parc social,
- contrôle des attributions.

Acteurs concernés :

Elus concernés :

- CCAS/DAFPH,
- service municipal du logement,
- bailleurs sociaux,
- HDL 25 (Habitat et Développement Local du Doubs),
- représentants des associations.

4) Intégration dans la vie sociale et dans la vie scolaire

Mettre en place un **Lieu ressource/Centre documentaire** et favoriser l'intégration à la vie scolaire.

Objectifs :

- créer un lieu ressource sur les possibilités existantes en matière de loisirs, sports et activités physiques adaptées, culture, temps libre, ...
- recevoir et informer les personnes handicapées,
- informer et coordonner les structures prestataires d'activités sur la problématique du handicap et l'accessibilité,
- formation des agents d'accueil (personnel municipal).

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- CCAS/DAFPH
- services municipaux concernés,
- associations prestataires,
- représentants des associations et usagers,
- DAFPH/CICAT-HANDIDOC.

Mode de financement :

- FSE (Fond Social Européen) à rechercher en partenariat avec des associations.

5) *Emploi*

Mettre en place une **Commission Accès à l'Emploi**

Objectifs :

- interpellation et incitation des services publics et associatifs compétents en charge de l'accès à l'emploi protégé ou en milieu ordinaire des personnes handicapées physiques ou psychiques,
- suivre et veiller au respect de la législation.

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- CCAS/DAFPH,
- services municipaux concernés,
- services de l'Etat [DDTE (Direction Départementale du Travail et de l'Emploi), DDASS],
- ANPE (Agence Nationale pour l'Emploi),
- ARIS (Association Régionale d'Insertion Sociale),
- UNAFAM (Union des Familles de Malades Mentaux),
- ADAPEI (Association des Amis et Parents des Personnes Handicapés Mentales),
- PLIE (Plan Local d'Insertion Economique),
- représentants des associations.

6) *Développer l'information, la communication*

Mettre en place une **action permanente d'information et de coordination** au sein du CCAS/DAFPH.

Objectifs :

- réaliser la CHARTE VILLE - HANDICAPS,
- poursuivre l'édition de l'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS,
- réaliser un GUIDE DE L'ACCESSIBILITE A BESANÇON,
- mettre en place des EVENEMENTS : colloques, manifestations publiques, expositions, notamment dans le cadre de la «semaine nationale du handicap» dès 2002.

Acteurs concernés :

- élus concernés,
- CCAS/DAFPH,
- services municipaux concernés (Communication, Vie associative, etc.),
- tous partenaires ponctuels,
- représentants des associations.

7) Soutien à la vie associative

Coordonner les **actions de soutien au secteur associatif**

Objectifs :

- tenir à jour un état des lieux des locaux accessibles et adaptés pouvant être mis à disposition des associations pour des usagers handicapés (permanents et ponctuels),
- coordonner la mutualisation des moyens,
- faire connaître l'interlocuteur unique des associations du champ du handicap (Elu et Service DAFPH/secteur Etudes, Projets, Perspectives),
- participer aux attributions des subventions municipales (critères),
- favoriser la réalisation de conventions partenariales (projets),
- conseiller les associations (constitution de dossiers en particulier).

Acteurs concernés :

- élus concernés (4^{ème} commission),
- CCAS/DAFPH,
- services municipaux concernés (Vie associative, Sports, Culture),
- représentants des associations.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

«**M. LE MAIRE** : Je donne la parole à Marie-Guite DUFAY.

Mme Marie-Guite DUFAY : Qui va la passer très rapidement à Jean-Jacques DEMONET. Je veux simplement dire que le rapport que vous avez eu est le démarrage d'un travail qui correspond à un engagement électoral que nous avons pris d'élaborer une charte de l'accessibilité, que c'est une des déclinaisons de notre politique du handicap et qu'il y a là une initiative qui est riche de sens parce qu'elle s'adresse, à travers toutes les associations qui oeuvrent sur le champ du handicap, à de nombreuses personnes sur Besançon qui sont handicapées, et qu'elle concerne tous les services de la Ville. Donc grâce au dynamisme de Jean-Jacques DEMONET, nous avons là une initiative qui a un sens très important. Je lui laisse donc la parole.

M. LE MAIRE : Auparavant je tiens à le féliciter parce qu'il a fait un très très grand travail. Jean-Jacques est quelqu'un qu'on ne voit pas souvent sur le devant de la scène, devant les flashes des photographes, mais il a fait un immense travail, il a rencontré 40, 50, toutes les associations sur Besançon et je lui donne volontiers la parole.

M. Jean-Jacques DEMONET : Monsieur le Maire, Chers Collègues, le document que je présente ce soir découle des engagements pris en direction des personnes handicapées, tous handicaps confondus, par la Ville de Besançon et le CCAS. Le contenu n'est pas que de moi mais de l'équipe de la Direction des Actions en faveur des Personnes Handicapées installée au CHAT. Pour mémoire, ce travail a commencé en juin 2001 par le recensement des associations de Besançon oeuvrant dans le domaine du handicap. 43 ont été invitées, 38 ont répondu positivement. La première réunion a eu lieu le 18 juin 2001. De nombreux et fructueux échanges en ont découlé et j'ai proposé de créer des groupes de travail ayant des thèmes différents que vous retrouverez dans le document qui vous a été transmis. Cela a

également permis de proposer la réflexion sur l'élaboration de la charte Ville - Handicap en partenariat avec les associations. Je vais reprendre rapidement les trois parties du document : une démarche au service du développement de l'accessibilité, la synthèse des propositions et le programme d'actions prioritaires. Ce qui est noté dans ce document découle vraiment de ce que les associations et les participants ont demandé.

Une démarche au service du développement de l'accessibilité : est-il besoin de rappeler que l'accessibilité, pour une personne handicapée ou une personne à mobilité réduite est le premier maillon de la chaîne. Si ce maillon n'existe pas, la personne ne pourra rien faire. Elle ne pourra ni rentrer, ni sortir de chez elle. Si la voirie, si les trottoirs, si les transports ne sont pas adaptés, la personne ne pourra rien faire. Si c'est un enfant, elle ne pourra pas être scolarisée. On ne pourra pas également profiter des choses dont les personnes valides peuvent profiter, les loisirs, la culture, les vacances et la vie professionnelle. Vous avez en point B du document, les synthèses des propositions. Si vous voulez, je vous propose de passer directement au point C, où l'on va retrouver exactement ces propositions. Si nous prenons le premier point : l'environnement et l'accessibilité, la première chose qui a été demandée par les associations, c'est de remettre en place la Commission Environnement - Accessibilité. J'ai personnellement téléphoné au Directeur de la DGST qui y est favorable. Les objectifs, vous les avez dans le document. En ce qui concerne l'accessibilité des écoles, dernièrement un état des lieux a été fait en collaboration avec Mme FELLMANN sur le problème de l'accessibilité et de l'adaptabilité des écoles maternelles et primaires sur Besançon. M. METZDORFF a été chargé de nous faire un compte rendu. Concernant les bureaux de vote, j'ai directement contacté M. le Maire pour lui signaler qu'aucun bureau de vote de Besançon n'avait d'isoloirs accessibles et adaptés aux personnes handicapées et à mobilité réduite, il s'est engagé à remédier à ce problème. Pour les transports collectifs, là, comme je le dis souvent, les associations n'ont pas eu besoin de porte-voix pour formuler leur regret de voir qu'à Besançon, les transports urbains sont quasiment inaccessibles et inadaptés sauf deux ou trois bus sur tout le parc de la CTB. Il faudrait revoir également le mode de fonctionnement du dispositif EVOLIS parce que les horaires ne sont pas très souples, bien qu'ils aient été réaménagés, sa tarification, dans le sens où Besançon compte un prix double du tarif public pour les personnes handicapées alors que certaines villes s'alignent sur le transport urbain et que d'autres accordent la gratuité -mais je ne suis pas du tout pour la gratuité- et, comme je viens de vous le dire, son extension à l'échelle de l'agglomération et au-delà.

Deuxième point qui a soulevé vraiment des questions au niveau des associations, c'est le problème du stationnement réservé aux personnes handicapées. Besançon n'est pas un cas isolé, je vous rassure tout de suite, mais il est vrai qu'il y a un problème d'incivisme concernant ce domaine et on propose de mettre en place une sous-commission Stationnement qui sera rattachée à la Commission Environnement - Accessibilité. J'ai vu avec le Service Voirie la répartition de ces emplacements, c'est vrai que ce n'est quand même pas trop mal à Besançon, de mémoire, je crois que nous avons 238 places réservées. Leur matérialisation, que j'ai évoquée en Commission Voirie, sera faite certainement en deux temps, si je ne me trompe pas, ce qui veut dire que les places auront toutes le sigle international du fauteuil roulant sur fond bleu avec très certainement un débord sur la chaussée pour qu'il soit plus lisible. Nous avons également rencontré le Directeur de la Police Municipale pour voir quelles actions nous pourrions mener ensemble pour faire respecter les règlements en la matière et nous avons quelques projets. Vous avez dû remarquer qu'on a changé d'appellation, on parle de personnes en situation de handicap et cela vient de la réforme de la loi d'orientation 1975 où Vincent ASSANTE a commandé un travail à MM. STYKER, PLAISANCE et SANCHEZ qui, sans se concerter, appellent désormais les personnes handicapées les personnes à situation de handicap, ce qui est beaucoup plus général.

Par rapport au logement, ce qui était fortement demandé, c'est qu'il y ait plus de logements accessibles et adaptables, j'ai bien dit adaptables et non adaptés parce que l'adaptabilité se fait en fonction et en conséquence du handicap, et également que les logements sociaux occupés par des personnes handicapées soient attribués, en cas de vacance, à d'autres personnes handicapées. Les

élus, le CCAS, la DAFPH, le service municipal du logement, l'Adjoint au logement, M. BAUD, doivent se retrouver dans peu de temps pour étudier comment pouvoir travailler ensemble, les bailleurs sociaux, HDL 25 et les représentants des associations.

En ce qui concerne l'emploi, pour la petite histoire, l'emploi à Besançon réservé pour les personnes handicapées se porte bien, puisqu'aux dernières nouvelles, on est à 7,2 %.

Voici rapidement commentées les demandes et les attentes des personnes handicapées formulées par les associations ainsi que les propositions qui en découlent. Ce document sera remis à l'ensemble des associations de partenaires le 14 mars prochain à la demande de M. le Député-Maire dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées qui se déroulera du 11 au 17 mars. A la suite de cette réunion, la démarche engagée en faveur des personnes handicapées sera véritablement entrée dans sa phase opérationnelle. Le calendrier n'est certes pas défini mais je tiens à souligner que nous continuerons avec votre soutien, en lien direct avec les services municipaux et en concertation avec les associations, à donner l'impulsion nécessaire pour que les premières actions soient rapidement mises en oeuvre et connaissent des résultats tangibles dans les deux années à venir.

Dans cet esprit, je propose que chaque année soit mis en place un forum du handicap qui sera l'occasion autour d'un thème de réflexion principal, d'une part de faire connaître les réalisations concrètes effectuées à Besançon dans le champ du handicap et d'autre part de déterminer les choix et valider les objectifs à venir. Certains trouvent que nous allons un peu trop vite, d'autres que nous allons trop doucement ; nous, nous avons prévu un calendrier, nous le respectons et nous continuerons à travailler dans ce sens.

Si pour conclure, je pouvais formuler un voeu, ce serait qu'à Besançon, «vouloir vivre ensemble avec le handicap» ne soit pas qu'un slogan mais soit une réalité. Besançon devrait être, sinon une ville pilote, au moins une ville référente dans le domaine du handicap. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je te remercie Jean-Jacques et je crois qu'on peut tous partager effectivement ce souhait, que là aussi nous soyons exemplaires même si beaucoup a déjà été fait. Tu as signalé, alors que la loi impose 6 % de travailleurs handicapés, que nous sommes à 7,2 % donc bien au-dessus, sans compter le CHAT ; 7,2 % ça représente 142 personnes au niveau de la Ville et au CHAT c'est je crois 95 - 96 personnes donc je crois que là nous avons déjà fait un certain nombre de choses mais il faut aller plus loin. C'était un de nos engagements électoraux que nous devons tenir et nous comptons sur toi pour que l'année prochaine, très certainement en milieu d'année, nous puissions signer une charte. Je peux te confirmer par ailleurs que j'ai demandé aux services que pour les prochaines élections les isolements soient effectivement accessibles aux handicapés. On m'a assuré que cela serait fait.

M. Jean-Jacques DEMONET : Je vous remercie pour eux.

M. LE MAIRE : Ne me remercie pas, c'est normal, on est attentif à tout cela et tu es personnellement bien placé pour le savoir on peut du jour au lendemain se retrouver dans une situation de handicap alors qu'on ne l'avait jamais imaginé. Ce n'est pas quelque chose qui n'arrive qu'aux autres, ça arrive malheureusement à beaucoup de monde.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, ce que je voudrais dire à la suite de l'intervention de M. DEMONET, c'est que s'il y a un dossier finalement déconcertant, c'est bien celui-là. On est devant un sujet essentiel qui concerne des milliers de Bisontins de tous âges et de tous types de handicaps et de problèmes, il y a une responsabilité réelle et opérationnelle de la Ville, il n'y a pas de doute. Et puis il y a l'idée derrière d'un programme, y compris d'ailleurs d'un programme qui est dit priorité 2002 - 2003 et quand on regarde, en fait quand on dit un programme on s'attend à ce qu'il y ait un état des lieux, un programme précis de l'endroit où l'on va, où, quand, comment, avec quels moyens ? Des actions

prioritaires pour moi c'est tout à fait cela. Or quand on regarde le programme que vous nous soumettez, on ne retrouve rien de ce que l'on appelle habituellement un programme. Quand on referme le dossier, qu'on essaie de savoir ce que vous allez réellement faire en 2002 - 2003 s'agissant des handicapés dans la Ville de Besançon, je puis vous dire qu'on n'en ressort pas grand chose, à part la création de la commission sur laquelle je suis bien entendu totalement d'accord et qui devrait se réunir souvent. On trouve un certain nombre d'études, on trouve des thèmes. Alors pour une action prioritaire, avoir un thème : bus, CTB, accessibilité, adaptabilité, mais bien entendu ! mais qui n'est pas d'accord avec cela ? mais qu'est-ce que vous allez faire en matière d'accessibilité et d'adaptabilité des bus ? On n'en sait strictement rien et votre rapport, Monsieur le Maire, n'aurait de sens que si vous aviez bien voulu vous donner la peine de nous dire à peu près ce que vous alliez faire en la matière. Donc on trouve des études, on trouve même des idées de contrôler un certain nombre de réglementations comme l'emploi des handicapés dans les entreprises qui ne relèvent pas de la Ville, on trouve extrêmement peu de choses opérationnelles et en termes financiers, Monsieur le Maire, il n'y a pas un chiffre, rien ! Quels sont exactement les engagements de la Ville dans ce domaine-là ? Il n'y en a pas. Or en matière de handicapés, peut-être plus que dans d'autres domaines, énormément de choses relèvent de l'argent qu'on veut bien y investir. Un bus que l'on achète et que l'on adapte, ça représente une certaine somme, donc si on veut faire quelque chose, il faut avoir un programme. Un programme d'actions prioritaires, c'est nous dire voilà comment on va régler ce problème-là. Le coût d'auxiliaires d'accompagnement dans les écoles par exemple qui sont assez indispensables, par delà l'accessibilité, cela a un coût. 19 % seulement des bâtiments de l'Université sont accessibles, alors je sais bien que ça ne relève pas exclusivement de la Ville...

M. LE MAIRE : Pas vraiment, non.

M. Marcel POCHARD : Oui mais la Ville, pour moi un maire, un programme d'handicapés c'est un tout, on fait un bilan et on essaie de faire venir les partenaires. D'ailleurs, dans vos autres rapports, il est question de conventions passées avec tel ou tel partenaire, là il n'y en a pas. Alors je me dis mais vraiment à quoi ça sert de réunir le Conseil Municipal pour nous dire des choses sur lesquelles on est d'accord et sur lesquelles on vous attend et on aimerait bien que vous nous disiez un peu ce que vous voulez faire.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre, Monsieur POCHARD.

M. Marcel POCHARD : Je ne voudrais quand même pas totalement charger la barque, Monsieur le Maire. Je sais bien que votre semaine passée n'a pas été uniquement une excellente semaine. Je n'adhère pas à titre personnel au système des attaques en règle qui ont un côté systématique et qui n'apportent pas grand chose in fine au débat mais je me dis quand même qu'il y a des leçons qui devraient commencer à porter et qu'il faut cesser de perdre son temps sur un certain nombre de choses. Il faut approfondir les dossiers, il faut avoir lorsqu'on fait un programme, un vrai programme et à ce moment-là on se dira : ça y est, il y a de grandes ambitions pour la Ville de Besançon et de vraies ambitions. Pour l'instant c'est encore une fois un de ces dossiers vagues sur lesquels on se demande ce que le Maire de Besançon va vraiment faire l'année prochaine. Je crois qu'il faut arrêter tout cela. Vous avez vu avec ce fameux référendum. Maintenant, c'est allé jusqu'au bout, vous avez eu l'annulation par le Tribunal Administratif qui vous a montré que ça ne sert à rien de rouler les mécaniques, de dire «j'ai des sécurités juridiques, on peut y aller», «le Préfet m'a dit que...», non Monsieur le Maire, on avance et on ne fait quelque chose que si on est sérieux et si on approfondit.

Cela dit, ce n'est peut-être pas la semaine où il faut uniquement vous faire des reproches. Je voudrais quand même sur ce dossier vous donner quelques satisfecits. Le premier satisfecit c'est évidemment l'initiative, c'est-à-dire l'idée d'avoir un programme spécifique pour les handicapés et une réflexion du Conseil Municipal sur le sujet, c'est une excellente chose et vous verrez on a des propositions à vous faire, donc l'initiative vaut incontestablement la peine d'être saluée. Elle vaut d'autant la peine que, apparemment, le bilan passé n'est pas fantastique. Vous avez sorti du panier la chose sur laquelle je ne

puis que féliciter les services du Conseil Municipal et le Conseil Municipal, c'est le fait qu'ici on consacre plus de 7 % de la masse salariale à l'emploi du handicapé, ce qui est un bel exemple notamment pour les services de l'Etat. Mais en dehors de cela, vous avez entendu M. DEMONET nous parler de ce qui existait en matière de bus CTB équipés de rampes. Je vous ai donné des statistiques sur l'accessibilité, il vous a parlé des bureaux de vote, je me dis décidément il est effectivement grand temps à Besançon d'avoir un programme handicapés.

Deuxième satisfecit, c'est la concertation, et ça vraiment c'est une excellente chose. Toutes les associations de handicapés le reconnaissent, elles l'attendaient et elles sont heureuses d'avoir eu ces réunions. Cela dit, c'est vrai qu'elles attendent maintenant le retour et je crains que si vous vous contentez de donner le retour tel qu'il est sur le papier au jour d'aujourd'hui, je ne suis pas sûr qu'elles fassent des bonds de joie parce que les associations attendent le maçon au pied du mur, elles attendent que vous montriez vraiment ce que vous entendez faire. Mais enfin cette méthode est une bonne méthode, nous sommes d'accord.

Troisième satisfecit, bien entendu les axes que vous proposez, les quatre principaux axes sont aussi les nôtres : les transports, l'accessibilité, l'emploi et l'image du handicap dans la cité.

Sur les transports, bien entendu Monsieur le Maire, je crois que vous allez devoir faire un effort supplémentaire. EVOLIS existe depuis peu de temps ; j'ai essayé de demander un bilan à la CTB mais il n'y en a pas encore eu de fait. Il est grand temps qu'il en soit établi un pour voir ce que ça donne. Mais apparemment c'est une bonne initiative. Toutefois il n'y a malheureusement pas le choix entre un système d'accessibilité de l'ensemble des bus et un système spécifique aux handicapés, il faut les deux. Donc le choix qui a été fait, qui a mis du temps à mûrir, il doit vraiment être complété maintenant, il faut un programme de transports complet, accessibles aux handicapés et il sera vraiment intéressant là-dessus de nous le chiffrer et de dire ce que ça représente.

Sur l'accessibilité, je suis content que M. DEMONET évoque les isoloirs parce que c'est pareil pour des tas d'autres systèmes de téléphones ou autres qui posent des problèmes d'accessibilité, accessibilité y compris à la culture et aux sports. Je me réjouis de ce point de vue-là que grâce à votre Adjoint on soit en train de trouver une solution en ce qui concerne Omnisports.

Troisième priorité, l'emploi. Là-dessus la Ville fait à mon avis ce qu'elle doit faire, c'est très bien mais c'est vrai qu'on peut avoir une responsabilité vis-à-vis des entreprises et essayer de les mobiliser. En France, plus de 50 % des handicapés n'ont pas accès à la vie professionnelle, malheureusement.

Et puis enfin dernier axe qui nous va aussi, qui est changer le regard de la cité sur le handicap, ce qui suppose notamment la mixité et les efforts qui se lient à tout cela. Donc nous sommes prêts à vous appuyer dans cette voie Monsieur le Maire mais encore faut-il que vous ne vous contentiez pas d'avoir une espèce de voie totalement déconnectée des réalités, il faut rentrer dans le vif du sujet Monsieur le Maire, c'est ce que l'on attend, c'est ce que tout le monde attend pour l'image de Besançon. Il ne faut pas avoir à Besançon que des idées folles de nous mettre au programme de l'UNESCO...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon idée, vous l'avez remarqué.

M. Marcel POCHARD : Il faut avoir des idées très enracinées, très concrètes et là c'est une bonne occasion. Il ne faut pas la manquer donc on vous donne rendez-vous dans peu de temps Monsieur le Maire sur le sujet et au plus tôt lors du vote du budget.

M. LE MAIRE : Ce sera surtout au moment où nous le déciderons, Monsieur POCHARD. Vous donnez des conseils, c'est bien, chacun sait que vous êtes très présent à Besançon et je vous remercie de ces conseils que nous allons prendre en compte mais je vais vous en donner un : vous devriez cesser de

critiquer systématiquement et entre autres cesser de critiquer ce travail parce que c'est un travail exceptionnel qui a été fait, non pas par le Maire, mais par Jean-Jacques DEMONET à qui j'ai délégué cette responsabilité, qui l'a fait avec tout son coeur, avec toute son expérience car lui, il sait ce que c'est. Ces propositions que bien sûr je présente en tant que Maire sous la responsabilité de l'Adjointe, c'est un travail remarquable qui a été fait depuis le mois de juillet l'année dernière par M. DEMONET qui a rencontré l'ensemble des associations, a dressé un état des lieux et aujourd'hui il nous fait des premières propositions. Alors je crois que votre critique est injuste, car avant de prendre des mesures «tape-à-l'oeil», il fallait faire ce qu'a fait Jean-Jacques et ce n'est pas facile pour lui de rencontrer tout le monde, vous savez comme moi qu'il a un certain nombre de difficultés à se déplacer, il a rencontré les associations avec lesquelles il y a eu un dialogue fructueux. Et je pensais au contraire que vous alliez vous féliciter de cela car on avait mis les choses dans le bon ordre, on allait faire l'état des lieux, faire des propositions et ensuite nous allions les mettre en musique. Mais je constate que malheureusement vous n'êtes jamais satisfait.

M. Marcel POCHARD : J'ai donné quatre satisfecits...

M. LE MAIRE : Oui c'est vrai, je dirais 50/50 ! En fait, vous avez beaucoup critiqué mais vous avez dit après que ce n'était pas mal. Vous pouviez quand même reconnaître, puisque ce n'est pas moi qui ai fait le travail, la qualité du travail de Jean-Jacques DEMONET, cela vous aurait à mon avis tout à fait honoré.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, très rapidement je dirais en préambule qu'il ne faut pas changer de sujet, nous sommes tout à fait dans notre rôle quand nous critiquons et même systématiquement...

M. LE MAIRE : Ah non ! moi je ne pense pas. Je pense que votre rôle n'est pas de critiquer systématiquement mais de critiquer et construire avec nous.

M. Jean ROSSELOT : Entendons-nous sur le mot critique, je le place assez haut comme on peut l'employer pour parler par exemple d'un critique littéraire, mais c'est quand même la critique, je le répète... je sais que tout homme détenteur du pouvoir surtout quand on en a beaucoup, a tendance à vouloir en abuser. Mais la critique est justement là pour faire respirer, j'aime cette formule et je la répète souvent, la démocratie. Je pense par exemple, que si vous nous aviez écoutés quand on vous claironnait qu'il fallait élargir votre consultation -ça n'a aucun rapport, encore que l'agglomération ait été citée pas mal de fois par Jean-Jacques DEMONET- à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, peut-être qu'effectivement Marcel n'aurait pas pu dire que vous avez eu une semaine aussi difficile.

M. LE MAIRE : Mais je m'en fiche de cela, vous avez compris ? Vous n'arriverez même pas à m'énerver, car tout ce qui est excessif est insignifiant, et c'est totalement insignifiant.

M. Jean ROSSELOT : C'est la qualité suprême du politique, il faut que ça passe comme l'eau sur les plumes du canard, je le sais bien. Mais il faut que nous critiquions, dans le bon sens du terme, surtout sur des sujets comme cela, qui sont au coeur de tous les projets de société, qui sont des sujets, par essence, de solidarité.

J'ai envie de reconnaître, bien entendu, l'excellent travail fait par Jean-Jacques DEMONET mais je me souviens des propositions qui ont émaillé en effet les programmes de la campagne électorale de l'année dernière et je dirais que de ce point de vue-là, Jean-Jacques ne va pas assez loin. J'avais cru comprendre que vous épousiez à peu près ses thèses, qu'il fallait en effet établir des orientations, c'est ce qui est fait, mais je serais tenté de dire comme Napoléon de l'art de la guerre : «tout est dans l'exécution» et que s'il faut les orientations, il fallait aussi depuis un an, pas du tape-à-l'oeil mais quelques actions de réalisation concrètes. Nous pensions que le travail ne s'arrêterait pas à la consultation par un de nos

collègues des 40 associations. Nous pensions, et c'est ce que nous attendions de vous depuis un an, que serait mis sur pied dans le premier trimestre de votre mandat un conseil municipal du handicap réunissant justement les 40 associations que Jean-Jacques n'aurait pas été obligé de voir une à une. Il les aurait réunies systématiquement tous les trimestres pour étudier, ne serait-ce que 5, 6, 7, 8 points de problème d'accessibilité qui sont manifestement criants, je pense essentiellement au problème de bus et qui parallèlement aux orientations que nous avons aujourd'hui, auraient pu déjà être résolus parce que si vous aviez mis en place dès le départ de votre mandat ce conseil municipal du handicap, comme il y a un conseil des jeunes, qui aurait été une instance permanente, qui aurait pu appeler votre attention en permanence sur certains problèmes auxquels vous auriez pu déjà apporter quelques réponses pragmatiques, je pense que nous aurions été plus loin que ce qui nous est proposé aujourd'hui qui est déjà pas mal mais qui est insuffisant compte tenu de l'enjeu du problème des handicapés.

M. LE MAIRE : Je crois qu'un jour, Monsieur ROSSELOT, vous gagneriez à dire qu'il y a des choses bien qui sont faites...

M. Jean ROSSELOT : C'est insuffisant, c'est incomplet.

M. LE MAIRE : Vous seriez plus crédible mais je dis cela pour vous, pour que vous regagniez un peu en crédibilité mais si vous voulez que les gens ne vous croient pas, continuez comme ça.

M. Jean-Claude ROY : Je suis à côté de M. POCHARD, donc comme il le sollicitait, je vais entrer dans le vif du sujet. Je crois Monsieur POCHARD, que vous ne venez pas assez souvent à la Communauté d'Agglomération parce que vous sauriez que la Ville de Besançon n'a plus la compétence transports et qu'on ne peut pas lui faire le reproche aujourd'hui de ne pas s'engager sur des investissements en matière de transport public et cette approche-là a déjà été évoquée à différentes reprises en Communauté d'Agglomération. J'avais dit aussi ici dans notre assemblée que la meilleure approche de transport pour les personnes à mobilité réduite, c'est le transport guidé, soit sur rail soit sur pneus, parce qu'il permet d'accoster sur un quai à 5 cm près et que malheureusement, on peut le regretter, mais nous ne sommes pas encore en capacité, dans cette jeune communauté qui est installée depuis le 1^{er} janvier 2001, de s'offrir ce transport qui serait le plus performant et le plus pertinent pour ces personnes à transporter, auxquelles j'ajouterai facilement les mamans avec les poussettes et les personnes âgées. Je voudrais dire aussi qu'EVOLIS ville c'est un service nouveau comme EVOLIS gare, MOBILIGNE date d'avril 2000, donc pas encore deux ans. Ce service croît année après année ; il est bien adapté aux personnes handicapées, il offre un service régulier pour les personnes qui travaillent, qui ont un emploi salarié et un service à la demande pour les autres personnes. Le taux de satisfaction de ces différents services est de 96 %, ce qui veut dire quand même que c'est performant, ça monte en charge mois après mois, et que cela correspond bien aux besoins d'aujourd'hui. Je dirai enfin que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie à la Communauté d'Agglomération lundi matin dernier, a décidé de valider un appel d'offres pour un marché triennal de 30 bus, un lot standard, un lot de bus moyenne capacité, un lot de bus articulés et un lot de minibus spécialement adaptés pour les personnes à mobilité réduite. Pour ce dernier, bien sûr qu'obligatoirement dans le cahier des charges on obligeait à l'adaptation au transport pour personnes handicapées, mais pour les trois autres lots, nous avons retenu pour chacun une option qui permette l'accessibilité en attendant qu'on ait ce dont tout le monde rêve, moi en particulier, ces fameux transports guidés qui seront vraiment, pour ces personnes-là, le top.

M. Catherine COMTE-DELEUZE : Bien sûr que ce dossier tout le monde l'attendait et moi je vais dire aussi qu'il est bien d'avoir pensé à tous ces thèmes, que ceux retenus par les groupes de travail, accessibilité au quotidien, etc. ont notre accord, il fallait travailler sur ces thèmes. Par contre, j'ai trouvé quelques lacunes. M. ROY parle de nouveaux modes de transport, mais si on s'occupait déjà de la gare, où Jean-Jacques DEMONET l'autre jour le disait, on ne peut pas accéder aux quais. Pour une gare, ce n'est quand même pas banal. Pour le stationnement, on dit qu'il faut faire respecter la réglementation,

j'avais presque envie de dire ça va de soi, je suis étonnée qu'il faille l'écrire. On n'y est pour rien mais il faudrait effectivement faire quelque chose car cette réglementation, notamment le week-end, le soir, n'est pas respectée, en totale impunité. Les gens ont l'impression d'ailleurs que les handicapés ne sortent pas le soir et qu'on peut se garer n'importe où. Même chose pour la réglementation des moyennes et petites surfaces, pas des grandes qui ont le badge, celles-là je crois que ça marche à peu près. Tout à l'heure Jean-Jacques nous a parlé de 229 ou 238 places, moi j'avais 229 pour toute la Ville de Besançon, je croyais que la loi disait 1 place pour 50, il y en a 6 à Chamars pour 1 200 au total, ce n'est pas beaucoup.

Et la dernière chose, qui n'a rien à voir, mais qui est simplement une critique constructive, une idée, à propos de ce stationnement réservé. On m'a souvent fait ce commentaire-là, les personnes qui ont un handicap cherchent à se garer au plus près au centre-ville, donc forcément elles sont en zone rouge et le tarif de la zone rouge, on le connaît. Comme elles ont un handicap, elles ne se déplacent pas très vite, donc elles mettent plus longtemps et ça finit par faire cher. Je me demandais si on ne pourrait pas leur prévoir non seulement des places réservées mais un tarif qui correspondrait à la zone bleue pour quelqu'un d'autre. Ça pourrait compenser le temps.

M. LE MAIRE : C'est une très bonne idée. Vous voyez, quand vous faites des propositions et qu'elles sont constructives, je dis qu'effectivement c'est une bonne idée, on va regarder ça. Vous êtes une des seules à en faire, peut-être qu'on va suivre votre exemple dans l'opposition et que même M. POCHARD en fera.

M. Pascal BONNET : Je pense qu'il s'agit d'un sujet particulièrement délicat qui ne permet pas la polémique politicienne et qui appelle quand même au débat politique. Or je crois qu'il y a peut-être une certaine confusion dans ce dont on parle ici entre un rapport qui est celui de Jean-Jacques DEMONET, qui est celui de quelqu'un qui est bien placé pour en parler, qui a fait un travail conséquent, et le titre de ce débat qui est : orientations municipales en matière de handicap et là-dessus je rejoins Marcel POCHARD. Il y a d'une part un travail qu'on a pu lire et entendre et il y a d'autre part un choix politique qui est le vôtre en tant que maire et je crois que là-dessus les choses sont différentes. Au-delà du rapport, vous avez en tant que maire à imprégner fortement une politique et sur ce plan-là, comme mes collègues ont pu le dire, on a des critiques à faire comme sur d'autres. Je préfère d'ailleurs ce genre de débat à des querelles de personnes qui ne me semblent pas grandir grand monde et je dois dire, pour ma part, que la lecture de la presse nationale ces derniers temps ne m'a pas satisfait, et en tant que Bisontin, quand on attaque un Bisontin, même si je suis un de ses opposants, j'ai tendance à réagir comme Joseph PINARD.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, vous n'êtes pas le seul d'ailleurs et je remercie tous ceux qui m'ont envoyé des témoignages dans ce sens. Concernant les choix politiques, vous avez raison, c'est le rôle du Maire, c'est pour cela que dès le début de ce mandat, j'ai demandé à Jean-Jacques de faire des propositions et il m'a répondu très sagement : je vais rencontrer les associations, je vais concerter, nous allons dialoguer ensemble. C'est donc un rapport d'étape, ensuite il y aura la rédaction d'une charte du handicap et nous prendrons des mesures et nous y mettrons les moyens mais il faut faire les choses dans l'ordre, il n'y a pas encore un an que nous sommes élus. Il y a eu une vraie concertation et Jean-Jacques pourra vous en reparler. Nous aurons de vraies propositions et je vous rappelle que nous devons le faire le plus vite possible pour répondre au souhait des personnes qui sont en situation de difficulté mais nous ne pourrions pas tout faire en un jour. Concernant les problèmes de stationnement que soulevait très justement Mme COMTE-DELEUZE, nous allons prendre très rapidement des mesures qui sont elles aussi en phase de concertation, entre autres dans la Grande Rue et je crois que là nous avançons. On peut toujours dire que l'on n'avance pas assez vite, le principal c'est d'avancer et de prendre les bonnes décisions.

Mme Nicole WEINMAN : Des petites remarques simplement. Sur l'accès au logement notamment, je suis surprise que dans les acteurs concernés, il n'y ait pas CICAT HANDIDOC parce qu'en matière

d'ergothérapie, je trouve important de les associer dès le départ au départ de l'aménagement des appartements. Ensuite dans la partie : développer l'information et la communication, je suis surprise que dans le cadre de l'organisation de colloques sans doute autour du handicap, ne soient pas associés les services du CHU qui sont plus proches du handicap, parce que c'est vrai qu'ils ont aussi un avis autorisé à rendre et dernière petite chose qui concerne l'accès à l'emploi des handicapés, vous avez souligné que la ville faisait ce qu'il fallait faire, c'est vrai. Je pense qu'il y a déjà des structures, notamment patronales, qui s'occupent très bien de cela, avec des cellules et des gens qui sont payés pour placer les handicapés et que c'est bien aussi de les aider à relayer cette information-là. Dernière petite remarque qui est très formaliste, en tant que membre à la fois du CCAS et de la Ville, je pense connaître déjà pas mal d'abréviations mais pour nos jeunes collègues ou ceux un peu néophytes qui découvrent ce rapport, je souhaiterais quand même qu'on ait un peu de définitions des sigles, par exemple DAFPH, etc. etc., tous les sigles qu'on utilise habituellement.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, on devrait mettre un petit lexique à la fin, merci Madame WEINMAN.

M. Marcel POCHARD : Juste une réaction déjà sur les relations entre la majorité et l'opposition. Parce que réentendre chaque fois que l'on critique, qu'on n'est pas dans notre rôle même si on vous fait des propositions, même si on vous indique un certain nombre de choses qui le valent bien, ça commence à bien faire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Un certain nombre de vos remarques aussi, c'est réciproque !

M. Marcel POCHARD : Je comprends que vous en ayez marre des remarques par les temps qui courent... vous me faites penser, vous savez, à ces relations entre les critiques et les artistes qui sont toujours mises en évidence avec les formules qu'on entend, demander à un artiste ce qu'il pense du critique, c'est demander à un réverbère ce qu'il pense du chien.

M. LE MAIRE : Je ne connaissais pas cette formule.

M. Marcel POCHARD : J'en ai une autre, Monsieur le Maire, qui vous plaira c'est pour les artistes, «les critiques sont à l'oeuvre d'art ce que les fourmis sont au pique-nique» et moi j'en ai assez d'avoir cette impression de revivre en permanence cet espèce de schéma théorique automatique. Après tout, on peut bien vous dire ce que l'on pense du dossier. Ensuite je trouve vos réponses un peu en-dessous de la ceinture lorsque vous dites : M. DEMONET a beaucoup travaillé, il peut en parler, pas vous. Je vous assure, l'image du handicap dans la cité...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça !

M. Marcel POCHARD : ... ce n'est pas commencer par opposer le handicapé aux autres Monsieur le Maire et ça je n'aime pas, vraiment. Laissez-nous parler, considérez que ce qu'on vous dit a une certaine légitimité. Après tout on est en droit de vous dire qu'on attendait quelque chose.

Un petit mot sur les compétences : on me dit que je ne connais pas les compétences de la Communauté d'Agglomération et de la Ville, mais ce n'est pas moi qui ai truffé le rapport de toute une série d'éléments sur la CTB, Monsieur le Maire. Alors si on me dit que je n'ai pas le droit de parler de la CTB ici parce que ça concerne la Communauté, alors dites-nous ce dont on a le droit de parler. Je parlais à M. DEMONET tout à l'heure, précisément d'EVOLIS ville et il me disait lui-même qu'il ne savait plus ce qui est resté à la Ville et ce qui est parti à la Communauté, alors permettez quand même que l'on aborde ces sujets.

Dernière chose, puisque ce qui est important ce sont les mesures, vous avez dit : nous prendrons les mesures alors j'aimerais qu'en annexe à votre rapport budgétaire, vous illustriez votre programme handicapés en récapitulant ce que vous aurez pris comme mesures en faveur des handicapés dans le cadre de votre budget pour l'année 2002.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que nous étions pour l'instant en phase d'étude. Il y aura des mesures mais elles ne seront pas prises en totalité cette année, vous l'avez d'ailleurs fort bien compris. Vous dites que je répète souvent la même chose mais vous aussi, vous me reprenez encore du référendum. Alors c'est vrai que ça commence quand même par faire largement. Quant à vos attaques personnelles, je n'y répondrai pas, pas plus qu'à celles de M. ROSSELOT. Je pense que l'attitude de M. BONNET est largement plus responsable, chacun sait ce que cherche M. POCHARD...

M. Marcel POCHARD : On n'a rien dit...

M. LE MAIRE : ... ce type d'article dans la presse, ce sont des opérations totalement commerciales. Mais, vous savez, les chiens aboient, la caravane passe.

M. Jean-Jacques DEMONET : Je voudrais simplement répondre à M. POCHARD ou lui rappeler les critiques qu'il fait concernant le programme. Je répète que ce document sera remis aux associations le 14 mars et que tout ce qui est dans ce document découle des propositions et des attentes des associations. Donc nous déclinons le programme après cette réunion, quand nous aurons fixé notre calendrier.

D'autre part, Mme COMTE-DELEUZE a eu un très bon sentiment envers nous concernant les places de stationnement dont elle voudrait voir réduire le coût, c'est très gentil mais je me permets quand même de rappeler à toutes et à tous, que les personnes handicapées n'attendent ni la gratuité, ni un tarif préférentiel. Les personnes handicapées demandent seulement une chose, c'est de pouvoir vivre décemment, donc qu'on leur donne une compensation liée au surcoût du handicap. Et quand à Mme WEINMAN, je lui demande de m'excuser d'avoir oublié de mentionner HANDIDOC.

M. LE MAIRE : Tu es tout excusé, Mme WEINMAN ne t'en voulait pas d'ailleurs.

M. Jean-Jacques DEMONET : Je ne pense pas.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais user de mon deuxième accès de parole...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une obligation !

M. Jean ROSSELOT : J'y ai droit.

M. LE MAIRE : Effectivement, alors allez-y.

M. Jean ROSSELOT : Une proposition sur laquelle vous êtes passé sans rien dire, je le répète, l'exigence de solidarité que nous devons effectivement aux handicapés, voudrait que nous agissions concrètement et rapidement, je dis bien concrètement et rapidement. Un document d'orientations c'est très bien mais pour agir concrètement et rapidement, mettez donc sur pied, donnez un caractère permanent à ce qui pourrait être un conseil du handicap, qui pourrait être présidé bien sûr par notre collègue conseiller municipal car c'est trimestre par trimestre, mois par mois, que les problèmes doivent être pointés du doigt et qu'on peut quelquefois, rapidement, sans qu'il faille attendre toutes sortes de procédures, d'élaboration de rapports, etc. régler des choses, faciliter, améliorer les conditions de vie des handicapés. Je vous assure, un conseil du handicap comme ça se fait dans beaucoup de villes, une structure permanente, à mon avis, ajouterait beaucoup en terme de promptitude et de concrétisation à un document comme celui que vous nous présentez. C'est une proposition que je vous fais, encore une fois, très sincèrement et honnêtement si je puis dire.

M. LE MAIRE : J'espère bien que toutes vos propositions sont honnêtes, Monsieur ROSSELOT.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je veux juste répondre à M. DEMONET parce qu'il n'a jamais été dans mon esprit de parler ni de gratuité ni d'aumône, que je me faisais simplement l'écho de certaines réflexions que des amis victimes de handicap m'ont faites sur le coût d'un après-midi en ville et j'estime simplement, au nom de l'égalité de tous, puisque nous, nous avons le choix entre le bleu et le rouge, pourquoi pas vous ?

Mme Marie-Guite DUFAY : J'avais déjà demandé la parole tout au départ quand M. POCHARD est intervenu parce que j'ai réagi très vivement en entendant vos propos au départ négatifs, Monsieur POCHARD, mais j'ai ensuite été rassurée parce que j'ai vu que vous adhérez totalement à la démarche puisque vous nous avez délivré des satisfecits. Je pense que la réaction vive que vous avez, ainsi que M. ROSSELOT, montre qu'on est au contraire au coeur du sujet et je crois que c'est peut-être parce qu'on aborde enfin un vrai problème, qu'il y a matière à ce qu'une critique s'exerce. Je crois que la démarche de Jean-Jacques DEMONET est une démarche de concertation très forte, c'est ce que nous avons voulu vous montrer, et c'est ce dialogue et cette méthode qui étaient à l'ordre du jour aujourd'hui, ce n'était pas autre chose. Donc des propositions concrètes vont suivre mais il s'agissait, compte tenu de l'enjeu et de l'importance du sujet, de faire un point d'étape et de vous dire comment nous voulons nous y prendre. Alors le dialogue permanent avec les associations, non seulement il est engagé mais il va effectivement déboucher sur une concertation qui va être permanente. C'est exactement ce que vise Jean-Jacques DEMONET, de même que l'élaboration de la charte. Une charte c'est un engagement, donc on va prendre des engagements vis-à-vis des associations et il va falloir que nous les tenions. Donc nous allons bien vers des engagements extrêmement concrets.

Je voulais ajouter que la politique du handicap, c'était aussi un certain nombre d'autres choses. Je voulais rappeler que la Ville gère, vous le savez, un CHAT c'est-à-dire un CAT et un atelier protégé qui accueille 100 travailleurs handicapés physiques, c'est un exemple rare de gestion directe d'un établissement de ce type par une ville. Par ailleurs, nous avons aussi un service qui intervient au domicile des personnes handicapées, le service des auxiliaires de vie que nous sommes en train, non seulement de consolider mais de diversifier pour qu'il puisse intervenir pour répondre à des besoins croissants de familles qui ont des jeunes et des adolescents handicapés et qui veulent avoir un peu de répit, qui veulent que l'on vienne les aider effectivement à garder ces jeunes et ces adultes handicapés, donc nous sommes en train de prendre les moyens, au CCAS donc à la Ville, pour faire en sorte que ce service d'auxiliaires de vie intervienne face à ce nouveau besoin des familles.

M. LE MAIRE : Je te remercie, Marie-Guite.

M. Pascal BONNET : L'intervention de Mme DUFAY confirme ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir que nous ne sommes pas, contrairement à ce qui apparaît dans le titre, en débat d'orientations sur le handicap à Besançon, mais dans un rapport d'étape. Donc il y a peut-être justement cette ambiguïté-là qui crée le débat tel qu'il a eu lieu aujourd'hui et il serait peut-être bon que vous nous précisiez un petit peu un échéancier plus clair.

Mme Marie-Guite DUFAY : Nous allons, au fur et à mesure des initiatives concrètes vous saisir et vous tenir informés. Nous avons simplement voulu vous dire comment nous nous y prenions par rapport à un sujet que, dans les années passées, personne n'avait vraiment pris à bras-le-corps. La prochaine étape très symbolique sera la signature de la charte d'accessibilité en fin d'année ou début 2003.

M. LE MAIRE : Voilà donc pour le calendrier. Je vous remercie».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.